



## **217847 - Il veut prendre un prêt auprès de son compagnon pour régler une dette due à une banque et emprunte de l'argent à la même banque pour payer son compagnon. Comment juger cette opération?**

---

### **question**

J'ai un ami qui m'a me prêté 150 000 sans intérêts ni contrepartie pour me permettre de régler un prêt. Je vais m'endetter auprès d'une banque pour lui restituer le prêt qu'il m'a accordé. Qu'en dit la loi religieuse?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Le cas de figure cité dans la question ne fait l'objet d'aucun inconvénient. Il est bien permis d'emprunter de l'argent à une personne physique ou morale pour régler une dette due à une autre partie. Cette opération ne s'assimile pas au retournement de la dette interdit, opération dans laquelle le deuxième créancier est celui-là même auquel on doit la première dette.

S'y référer à toutes fins utiles. Il n'y a aucun inconvénient à recevoir par la suite un nouveau financement de la banque à utiliser pour régler des dettes, à condition que le financement soit obtenu conformément à la loi religieuse donc licitement.

Allah le sait mieux.